

Le 03 juin 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

M. Pierre CLAVEL, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

M. Pierre CLAVEL à M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Patrick BOUCHET, Mme Clémence SABAUT à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Yves PARTRAT à M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à Mme Céline CHAMPAGNON.

Secrétaire : Mme Jennifer DAUPHY-SABY

OBJET : Attribution d'une subvention au profit de l'association « l'Amicale c'est Chouette »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les agents de la commune de La Fouillouse ont créé, en date du 08 avril 2025, une amicale du personnel et sollicitent à ce titre, une subvention.

Cette amicale permet de favoriser l'entraide entre ses différents membres de façon morale, financière mais également de leur faire profiter de divers services grâce à des partenariats.

Monsieur le Maire propose d'aider l'association « l'Amicale C'est Chouette », par l'attribution d'une subvention de 2 500 €.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- **DE VERSER** une subvention à l'association « l'Amicale c'est Chouette » d'un montant de 2 500€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Fait à la Fouillouse, le 03 juin 2025

La secrétaire de séance,
Jennifer DAUPHY-SABY



Le Maire
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250603-38-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025